



Edité le : 11/08/2020

Rapport d'analyse Page 1 / 3

COMMUNAUTE DE COMMUNE VALLEE DE L'HERAULT
BERENICE RIVIERE

2 PARC D'ACTIVITES DE CAMALCE
BP 15
34150 GIGNAC

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 3 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par ().**

Identification dossier :	LSE20-109599		
Identification échantillon :	LSE2007-32482-1	Analyse demandée par :	ARS DT DE L'HERAULT
N° Analyse :	00244809	N° Prélèvement :	00244854
Nature:	Eau de distribution		
Point de Surveillance :	CENTRE MONTARNAUD	Code PSV :	000001442
Localisation exacte :	HABITATION, rob cuisine, 21 avenue de saint paul		
Dept et commune :	34 MONTARNAUD		
UGE :	0065 - CC. VALLEE DE L'HERAULT - SAUR		
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Type de visite :	D2	Type Analyse :	D2
Nom de l'exploitant :	S.A.U.R SECTEUR HERAULT-OUEST ET NO Z.A.E LES VERRIES RUE DE L'AVEN - BP6 34985 SAINT GELY DU FESC CEDEX		
Nom de l'installation :	CC. VH - SUQUET	Type :	UDI
Prélèvement :	Prélevé le 30/07/2020 à 09h34 Réception au laboratoire le 30/07/2020 à 16h40 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / BERGEON Pauline Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Conditions de prélèvements : INF Flaconnage CARSO-LSEHL		
Traitement :	CHLORE		
		Motif du prélèvement :	CS
		Code :	007249

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 30/07/2020 à 16h40

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
------------------------	-----------	--------	----------	--------	--------------------	-----------------------	--------

.../...

Édité le : 11/08/2020

Identification échantillon : LSE2007-32482-1

Destinataire : COMMUNAUTE DE COMMUNE VALLEE DE L'HERAULT

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Mesures sur le terrain						
Température de l'eau	11D2	25.0	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	25 #
pH sur le terrain	11D2	7.7	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5 9 #
Chlore libre sur le terrain	11D2	0.24	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	#
Chlore total sur le terrain	11D2	0.29	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	#
Bioxyde de chlore	11D2	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	
Analyses microbiologiques						
Microorganismes aérobies à 36°C 44h (PCA) (**)	11D2	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222	#
Microorganismes aérobies à 22°C 68h (PCA) (**)	11D2	17	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222	#
Bactéries coliformes à 36°C (**)	11D2	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0 #
Escherichia coli (**)	11D2	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0 #
Entérocoques intestinaux (Streptocoques fécaux) (**)	11D2	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0 #
Spores de micro-organismes anaérobies sulfito-réducteurs (**)	11BSIR	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2	0 #
Caractéristiques organoleptiques						
Aspect de l'eau	11D2	0	-	Analyse qualitative		
Odeur	11D2	0 Chlore	-	Qualitative		
Saveur	11D2	0 Chlore	-	Qualitative		
Couleur	11D2	0	-	Qualitative		
Turbidité	11D2	0.18	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027	2 #
Analyses physicochimiques						
Analyses physicochimiques de base						
Conductivité électrique brute à 25°C	11D2	633	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	200 1100 #
Cations						
Ammonium	11D2	< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie au bleu indophénol	NF T90-015-2	0.10 #
Anions						
Nitrites	11D2	< 0.02	mg/l NO2-	Spectrophotométrie	NF EN 26777	0.50 #
Métaux						
Aluminium total	11ALTOT	15	µg/l Al	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	200 #
Chrome total	11D2	< 5	µg/l Cr	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	50 #
Fer total	11D2	< 10	µg/l Fe	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	200 #
Cadmium total	11D2	< 1	µg/l Cd	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	5 #
Antimoine total	11D2	< 1	µg/l Sb	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	5 #
COV : composés organiques volatils						
Solvants organohalogénés						
Chlorure de vinyle	11D2	< 0.004	µg/l	Purge and Trap /GC/MS	Méthode interne M_ET105	0.5 #
HAP : Hydrocarbures aromatiques polycycliques						
HAP						
Benzo (b) fluoranthène	11D2	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	#

Edité le : 11/08/2020

Identification échantillon : LSE2007-32482-1

Destinataire : COMMUNAUTE DE COMMUNE VALLEE DE L'HERAULT

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Benzo (k) fluoranthène	11D2	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278		#
Benzo (a) pyrène	11D2	< 0.0001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.010	#
Benzo (ghi) pérylène	11D2	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278		#
Indéno (1,2,3 cd) pyrène	11D2	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278		#
Somme des 4 HAP quantifiés	11D2	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.100	

11D2 ANALYSE (D2) D1D2 DISTRIBUTION (ARS11-2020)**11ALTOT** ALUMINIUM TOTAL (ARS11-2020)**11BSIR** ANAÉROBIES SULFITE-REDUCTEURS (ARS11-2020)

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par le décret 2001-1220 du 20/12/2001 modifié pour les eaux destinées à la consommation humaine pour les paramètres analysés.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Les résultats sont rendus en prenant en compte les matières en suspension (MES) sauf quand la filtration est indiquée dans les normes analytiques.

(Déclaration de conformité non couverte par l'accréditation)

Sébastien GASPARD
Responsable de laboratoire

